



Numéro 211

Paris, le 29 janvier 2004

Généralisation du Principalat (C.F.C.) : encore un engagement ministériel remis en cause !

Cher(e) camarade,

Les travaux préparatoires à la CAP pour les promotions au Principalat (Contrat de Fin de Carrière) au titre de 2004 nous ont appris que 110 candidatures ont été formulées. Vingt d'entre elles apparaissent comme non recevables du fait des mécanismes de gestion mis en place par la DPSM (durée du contrat comprise entre 3 et 4 ans selon l'échelon actuel dans le grade d'ITPE).

Conformément à l'engagement ministériel de décembre 2002 pour la généralisation de la promotion au principalat (C.F.C.) en 2004, le flux des promotions à IDTPE au titre de ce tableau d'avancement doit donc se situer autour de 90 promotions. Il convient de rappeler qu'au titre de 2003, 58 ITPE furent promus, mettant en perspective cette généralisation en 2004.

Or l'annonce de la DPSM sur le dimensionnement de ce tableau 2004 est seulement de 45 postes! C'est un recul inacceptable par rapport aux années précédentes et une négation des engagements ministériels.

Dans un tel contexte, les représentants élus du SNITPECT à la C.A.P. ont décidé de ne pas se présenter à la C.A.P. du 29 janvier 2004.

La C.A.P. devra donc être convoquée à nouveau par l'administration. Nous exigeons que celle-ci le soit à l'issue d'une période suffisante, afin que le ministère se donne réellement tous les moyens pour obtenir le nombre d'emplois budgétaires nécessaire en vue d'une véritable généralisation du tableau d'avancement au Principalat (C.F.C.) pour 2004.

Ainsi, une fois encore, la crédibilité des engagements ministériels est mise en cause. La mobilisation de tous les ITPE sur les actions engagées (action fax à conforter, action de refus de participer aux réflexions de modernisation du METLTM à étendre) est plus que jamais indispensable pour que nos revendications aboutissent maintenant.

La Commission Exécutive, lors de sa réunion des 12 et 13 février 2004, décidera des suites à donner, notamment en terme d'amplification des actions vers les cibles les plus adaptées dans le contexte du ministère et de l'actualité politique générale. Ces décisions s'inscriront dans les orientations données par le Congrès 2003, pour aboutir sur la concrétisation des revendications statutaires et de gestion, auxquelles l'ensemble des ITPE reste indéfectiblement attaché.

Je sais pouvoir compter sur la mobilisation sans faille de chaque ITPE, soucieux de l'avenir de tous et de chacun et, donc, déterminé à agir.

Bien cordialement.

Pascal PAVAGEAU, Secrétaire Général